

**LE MERCREDI 24 MARS 2010**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 24 mars 2010, à 18 h 15, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu  
Jacques D'Août  
Sylvain Léger

Marc Carrière  
René Langelier  
Dany Ouellet

**Absence motivée**

Alexandre Iracà

**Absent**

Stéphane Mongeon

**Le représentant du comité de parents :**

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Marc Carrière.

**Sont également présents :**

Maurice Groulx, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général

La séance est ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 44-CE (2009-2010)**

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2010**

**RÉSOLUTION 45-CE (2009-2010)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le procès-verbal du comité exécutif du 24 février 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT RELATIF AU JOUR, HEURE ET LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU  
COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011**

**RÉSOLUTION 46-CE (2009-2010)**

Attendu les termes de l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu les termes de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 24 mars 2010;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le projet de règlement relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2010-2011, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
17 août 2010	19 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
24 novembre 2010	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
23 février 2011	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
25 mai 2011	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC SPORTIF DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI, À THURSO</b>
--

### **RÉSOLUTION 47-CE (2009-2010)**

Attendu les termes de la résolution 65 (2008-2009) intitulée « Lettre d'appui à la Ville de Thurso – Revitalisation de la cour de l'école Maria-Goretti »;

Attendu que le conseil d'établissement de l'école Maria-Goretti a mandaté un sous-comité afin d'assurer la réalisation d'un projet d'aménagement de parc sportif sur les terrains de l'école;

Attendu les activités d'autofinancement de l'école;

Attendu qu'un montant de 70 000 \$ a jusqu'ici été amassé;

Attendu que le projet constitue un bel exemple de partenariat avec la communauté;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées favorise, auprès de ses élèves, le développement de saines habitudes de vie, notamment par la pratique d'activités sportives;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées autorise l'école Maria-Goretti et l'appuie dans ses démarches relatives à l'obtention d'un appui financier du gouvernement du Québec dans le cadre du *Fonds de développement du sport et de l'activité physique* afin de mener à terme son projet d'aménagement du parc sportif sur les terrains de l'école, à Thurso.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>RÈGLEMENT HORS COUR</b>
----------------------------

### **RÉSOLUTION 48-CE (2009-2010)**

Attendu le dossier no. 550-17-001923-059 déposé à la Cour du Québec, district de Hull;

Attendu que le litige est actif depuis mai 2005;

Attendu qu'un règlement à l'amiable est intervenu entre les parties;

519

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées donne son accord au règlement intervenu entre les parties et entérine le paiement permettant de clore définitivement le dossier, le tout conformément à l'entente de confidentialité.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 49-CE (2009-2010)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 26 mai 2010, à 18 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 18 h 30.

**Marc Carrière,**  
Président du comité exécutif

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général